

Turkish Airlines a la foi

En avril dernier, lors d'un vol international, le deuxième pilote de Turkish airlines a été empêché par le commandant de prier dans le cockpit. La raison en était

la **sécurité du vol**.

A la suite de son refus, le commandant a été **licencié** au motif qu'il n'avait pas permis *au deuxième pilote de pratiquer sa foi*.

"La prière dans le cockpit" était, depuis, dans l'ordre du jour des médias et le 24 août dernier, le Présidentt du Conseil de la compagnie aérienne a déclaré qu'un règlement est élaboré avec l' approbation de la Direction de l'aviation civile.

Le règlement énonce ; "Turkish Airlines attache de l'importance à la santé mentale

et physique de l'équipage pendant le vol. Par conséquent, il est permis aux membres du personnel volant de **prendre une pause** pour des exercices légers

pendant les périodes **non critiques du vol** ou prier dans le cockpit afin de pratiquer

leur foi.

En date du 30 aout 2023, les **heures de prières des musulmans** sont, heure de

Paris;

6h 10, 9h52,12h 56, 14h16 et 21h49 .

Ainsi, seul le vol **TK1826 de Turkish Airlines** au départ de Paris et à destination

d'Istanbul est **recommandé** car il n'y pas d'heure de prière pendant le vol.

Les **vols à risque** sont ; TK7765 et TK1824 car les heures de la prière sont une dizaine de minutes suivant le décollage et les **premières 30 minutes de vol sont**

considérées critiques par l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale)

Mais Il est peu probable qu'un commandant , fervent musulman, pourrait juger la prééminence de sa foi aux règlements laïques.

Dans le droit international la matière de prière peut faire **jurisprudence** et le personnel d'Air France peut demander , une pause,les **dimanches à l'heure de la Messe**

Zaven Gudsuz zaven471@hotmail.com (ancien élève des collègues mekhitaristes d'Istanbul & de Sèvres)

diplômé d'économie de l'Université de Nantes en France

photo : D.R.